

Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC)

Le Système Net de Paiement de Masse de la CEMAC, dénommé Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de francs CFA.

Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale de la BEAC, dédié à la télécompensation des flux domestiques. La compensation des flux domestiques reste au niveau national pour les échanges entre participants d'un même pays. Chaque système national est conçu suivant les mêmes règles ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) installé aux Services Centraux de la BEAC, dédié aux flux régionaux. Le CCR est conçu à l'identique des systèmes nationaux mais il est configuré pour traiter les échanges entre tous les participants de la zone.

Le démarrage effectif des différents centres de compensation s'est fait de la façon suivante :

- CCN du Cameroun le 26 novembre 2007 ;
- CCN du Gabon le 21 avril 2008 ;
- CCN du Congo le 1^{er} septembre 2008 ;
- CCN de la RCA le 06 octobre 2008 ;
- CCN de la Guinée Equatoriale le 23 février 2009 ;
- CCN du Tchad le 30 mars 2009 ;
- CCR le 25 mai 2009.

Les valeurs traitées dans SYSTAC sont normalisées dans le cadre du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et respectent les standards internationaux. Il s'agit du virement, du prélèvement, du chèque, des effets de commerce et des opérations sur cartes.

Le dénouement des transactions de compensation s'effectue quotidiennement entre 13h00 et 13h30 dans les comptes de règlement des participants ouverts dans le Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA).

Sont éligibles à la participation à SYSTAC :

- la Banque Centrale, indépendamment de son rôle d'Administrateur et de Superviseur du Système ;
- les Etablissements de Crédit ;
- les Services Financiers de la Poste ;
- les Trésors Publics.

Actuellement, la participation à SYSTAC est faite au moyen d'une Plateforme Technique de participation, connectée au Centre de Compensation National par un réseau de télécommunication dédié.

Architecture du SYSTAC

